



## APPEL # 011/22

### FONDS D'AIDE À LA CRÉATION | PRÊTS REMBOURSABLES

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le Fonds d'aide à la création artistique est un produit du Fonds Maaya à caractère social destiné aux artistes et acteurs culturels du Mali. Ce fonds est un appui à la création artistique et un soutien aux initiatives culturelles, à travers l'octroi d'un prêt remboursable sur une période de neuf (09) mois.</p>
<b>OBJECTIFS DU FONDS D'AIDE A LA CREATION</b>	<p>Le Fonds d'aide à la création vise à aider les artistes et acteurs culturels à la création artistique et à soutenir les initiatives culturelles à travers l'octroi d'un prêt remboursable :</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aider les artistes et les acteurs culturels à la création artistique ;</li><li>• Améliorer leurs conditions de travail en mettant à leur disposition un fonds d'appui, de crédit ;</li><li>• Encourager la créativité à travers des projets innovants.</li></ul>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les conditions de travaux des artistes / acteurs culturels sont améliorées ;</li><li>• La création artistique et culturelle est stimulée à travers des crédits octroyés ;</li><li>• La créativité est encouragée à travers des projets innovants.</li></ul>
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b>	<p><b>Aide à la création   Prêt remboursable : Montant maximum <u>3 000 000 FCFA</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etre artiste, acteur culturel, structure ou association artistique et culturelle ayant au moins trois ans d'expériences et résident au Mali ;</li><li>- Avoir un local ou être membre d'une structure ou association artistique et culturelle ;</li><li>- Avoir un statut légal ;</li><li>- Avoir un projet qui a un impact social ou environnemental ;</li><li>- Posséder un apport personnel (15 %) du montant total de son projet ;</li><li>- Posséder une garantie (œuvres ou équivalent en nature) équivalent à 50% du montant du projet (<i>renseigner fiche de garantie</i>);</li><li>- Posséder une caution morale (<i>renseigner attestation de parrainage</i>) ;</li><li>- Avoir un projet viable ;</li><li>- Etre d'une bonne moralité ;</li><li>- S'engager par écrit à rembourser le prêt sur une durée de neuf (09) mois.</li></ul>

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Le projet concerne les artistes, les acteurs indépendants aussi bien que les organismes professionnels qui opèrent dans les différents secteurs de la culture au Mali.
<b>EVALUATION DES DOSSIERS</b>	Un comité d'attribution autonome et indépendant évaluera les projets tandis que le comité de suivi-évaluation évaluera la moralité des demandeurs et les garanties. Les résultats seront proclamés au plus tard le 10 avril 2022.
<b>DATES LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS</b>	<p>Les dossiers peuvent être déposés par mail à l'adresse :  <a href="mailto:fondsmaaya@gmail.com">fondsmaaya@gmail.com</a> / <a href="mailto:info@fondsmaaya.com">info@fondsmaaya.com</a></p> <p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au  <b>25 mars 2022 (à minuit)</b></p>

## CONTACTS

### Bureau Fonds Maaya

Magnambougou Rue 314, Porte 76, Bamako, Mali  
[info@fondsmaaya.com](mailto:info@fondsmaaya.com) / [fondsmaaya@gmail.com](mailto:fondsmaaya@gmail.com)  
[www.fondsmaaya.com](http://www.fondsmaaya.com)  
+223 76 55 98 73

**NB : Vous trouverez en pièce jointe le formulaire et les autres documents à remplir**

